

DEC170932DR10

Décision portant nomination de Mme Caroline Dietrich Schneider aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7006 intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121798INC portant nomination de Monsieur Paolo SAMORI aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7006 intitulée « Institut de Science et d'ingénierie supramoléculaires (ISIS)

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules délivré à Mme Caroline Dietrich Schneider le 14/03/17 par l'APAVE ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Caroline Dietrich Schneider, technicienne, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14/03/2017.

Article 2 : Missions

Mme Caroline Dietrich Schneider exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Caroline Dietrich Schneider sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 7 avril 2017

Le directeur de l'unité
Paolo SAMORI

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Strasbourg